



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 12 décembre 2008 – N° 333/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Service producteur : Banque de France – Direction Générale des statistiques

Opportunité : avis favorable émis le 18 mai 2006 par la formation Monnaie, finance, balance des paiements

Réunion du Comité du label du 8 décembre 2008 (formation Entreprises)

L'objectif de l'enquête est l'établissement des lignes « échanges de services » dans la balance des paiements.

L'établissement de la Balance des Paiements requiert de disposer des flux d'échanges de services réalisés par les entreprises résidentes. Les entreprises les plus actives en la matière, appelées « Déclarants Directs Généraux » (DDG), déclarent chaque mois leurs transactions sur service à la Banque de France. Aujourd'hui, cette source est complétée par les informations transmises par les banques, concernant les règlements effectués pour le compte de leurs clients. Ce système va être fragilisé par le relèvement du seuil déclaratif décidé au niveau européen à partir du 1^{er} janvier 2008 auquel sont soumises les banques. L'enquête ECEIS permettra de maintenir la qualité des données produites en interrogeant annuellement les entreprises non DDG sur leurs opérations transfrontalières. Ces données seront redressées puis mensualisées pour intégration dans la balance des paiements et dans la position extérieure.

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, seront collectés le montant total des opérations d'échanges de service, la décomposition par type de service en recette et en dépense, l'identification des trois plus importants pays partenaires et le montant du flux réalisé avec chacun d'eux.

L'unité statistique est l'entreprise repérée par son identifiant SIREN. La collecte se fera essentiellement par formulaire électronique (imprimable et offrant une garantie de confidentialité) auprès d'un échantillon d'environ 3 000 entreprises qui sera optimisé en tenant compte des sources statistiques et administratives existantes (répertoires de l'Insee et repérage dans les déclarations bancaires pour compte de clientèle disponibles à la Banque de France). L'échantillon fera l'objet d'une rotation de 25 % chaque année. Le temps moyen de réponse au questionnaire a été estimé à environ quinze minutes ; il peut être plus long selon la taille et le système d'information des entreprises.

L'information sera collectée une fois par an, en début d'année suivant celle sous revue de manière à pouvoir être intégrée à la publication de la balance des paiements annuelle.

La concertation s'est faite principalement via le groupe de travail du Cnis consacré aux échanges internationaux de services.

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des Déclarants Directs Généraux.

.../...

Le Comité du label demande au service de lui adresser une note faisant le point sur le protocole de collecte par Internet.

Il invite par ailleurs le service à prendre en compte les remarques faites sur les lettres avis, en particulier la lettre de mise en demeure et le constat de non-réponse qui ne respectent pas les règles légitimant le contentieux et à lui transmettre les versions définitives.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2009 à 2013

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon